YERRES

*Services Techniques*
*N° Tél : 01.69.49.77.04*
*N/Réf : NDA/MG/BC*

**DECISION N° 2005/ 154**

**OBJET : Contrat de maintenance avec dépannage d'une porte automatique coulissante à l'Hôtel de Ville conclu avec la société TORMAX France SA.**

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT la nécessité de procéder périodiquement à la maintenance de la porte automatique coulissante installée à l'Hôtel de Ville, sis 60, rue Charles de Gaulle à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la société TORMAX France SA sise Parc d'Activités les Petits Carreaux – 2, avenue des Marguerites – 94389 BONNEUIL SUR MARNE CEDEX, correspond aux intérêts de la Commune,

**- DECIDE -**

De passer avec ladite Société un contrat de maintenance avec dépannage 7 jours sur 7, d'une porte automatique coulissante (marque BESAM) installée à l'Hôtel de Ville sis 60, rue Charles de Gaulle à Yerres,

De signer le contrat correspondant, pour un montant de 512 € H.T. soit 612,35 € T.T.C. ,

DIT que le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa notification et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction, deux fois au plus, sans que la durée totale n'excède trois ans maximum,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait à YERRES, le 29 avril 2005

REÇU LE
03 MAI 2005
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE